



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 207-2024
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.282

Déposée le : 09.09.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Remund (Mittelhäusern, Les VERT-E-S) (porte-parole)
de Meuron (Thun, Les VERT-E-S)
Berger-Sturm (Grosshöchstetten, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 201/2025 du 26 février 2025
Direction : Direction de la sécurité
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption**

Introduction d'un système de bénévoles référentes et référents pour avertir les personnes vulnérables lors de vagues de chaleur

Le Conseil-exécutif est chargé du mandat suivant :

Le canton soutient les communes souhaitant introduire des systèmes de bénévoles référentes ou référents pour avertir les personnes vulnérables lors de vagues de chaleur.

Développement :

En juin 2024, le canton a publié un plan canicule¹ qui propose de nombreuses mesures utiles et judicieuses pour la prévention des canicules et l'atténuation de leurs conséquences sur la santé. Toutefois, la plupart des points du plan canicule se limitent au domaine de l'information ou sont formulées comme de simples propositions. Des mesures ou des règles concrètes font largement défaut.

Transmettre des connaissances ne suffit pas pour faire adopter les comportements recommandés. C'est là l'un des constats du rapport *Compétence en matière de chaleur de la population 50+* de l'Institut tropical et de santé publique suisse². Les conseils provenant de l'entourage personnel sont bien plus efficaces.

Avec un système de parrainage, les personnes à risque peuvent recevoir, si elles le souhaitent, des visites et des appels téléphoniques de bénévoles pendant les vagues de chaleur. Les

¹ [https://www.gsi.be.ch/fr/start/themen/gesundheitsfoerderung-und-praevention/gesundheits-und-hitze.html](https://www.gsi.be.ch/fr/start/themen/gesundheit/gesundheitsfoerderung-und-praevention/gesundheits-und-hitze.html)

² <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/le-nccs/themes-prioritaires/changement-climatique-et-sante/anpassungsmassnahmen-bei-hitze.html>

personnes âgées ayant déjà des problèmes de santé figurent parmi les principaux sujets à risque.

Un système de bénévoles référentes ou référents peut sauver des vies en garantissant que les personnes à risque bénéficient d'un encadrement régulier et reçoivent des informations d'actualité. Des études ont montré que les régions disposant d'un tel système enregistrent moins de décès dus aux canicules.³

Certains cantons (VD, TI, FR) ont déjà introduit avec succès un système de ce type. Selon le plan canicule bernois, les systèmes de bénévoles référentes et référents présentent notamment l'avantage supplémentaire potentiel de servir également en cas de pandémie ou de catastrophe naturelle, par exemple. Toutefois, en l'état, le Conseil-exécutif dit simplement vouloir étudier l'éventualité d'un projet-pilote.

Étant donné que le système des bénévoles référentes et référents a déjà prouvé son efficacité, il nous semble inutile de commencer par étudier la question plus en détail. Il convient dès lors que le Conseil-exécutif soutienne les communes qui le souhaitent.

Réponse du Conseil-exécutif

Dans le canton de Berne, le nombre de jours de canicule a été multiplié par sept au cours des 40 dernières années. Les fortes chaleurs (pics de chaleur, nuits tropicales et vagues de chaleur) peuvent représenter un danger mortel pour certains groupes de population vulnérables. Le nombre quotidien d'admissions aux urgences et de décès a augmenté significativement pendant les vagues de chaleur des dernières années. C'est pourquoi le canton de Berne a développé un plan canicule⁴ lui permettant de mettre en œuvre des mesures et de fournir des recommandations afin de protéger sa population et de décharger le système de santé.

Les personnes de 75 ans et plus font partie du principal groupe à risque en ce qui concerne la morbidité et la mortalité liées à la chaleur. Au vu du changement démographique actuel, qui se caractérise par une augmentation du nombre de seniors, le plan canicule recommande entre autres la mise en œuvre de systèmes de parrainage. Si elles le désirent, les personnes à risque peuvent demander à être appelées ou à recevoir des visites.

Les systèmes de parrainage doivent être mis en œuvre et gérés par les communes, celles-ci ayant un contact direct avec les habitantes et habitants. Certaines communes suisses, notamment dans les cantons de Vaud, du Tessin et de Genève, ont déjà introduit de tels systèmes, avec différentes variantes : les seniors s'inscrivent eux-mêmes ou sont contactés sur la base du registre des habitants, les marraines et parrains sont des bénévoles, des professionnelles et professionnels (p. ex. de Spitex, de Pro Senectute ou de la Croix-Rouge), des membres de la protection civile ou des pompiers. En cas de besoin, les marraines et parrains demandent une aide médicale d'urgence ou s'adressent aux organisations membres du projet dans lesquelles travaille du personnel formé.

L'analyse des dangers coordonnée par l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) a identifié un fort risque de vagues de chaleur dans 19 communes bernoises, exclusivement urbaines⁵. Aujourd'hui déjà, l'OSSM se tient à la disposition des communes pour les conseiller et les soutenir, dans le cadre d'un échange d'expériences. Le canton ne leur

³ <https://www.srf.ch/news/schweiz/hitzewarnung-fuer-die-schweiz-keine-hitze-buddies-in-der-deutschschweiz> (en allemand)

⁴ <https://www.bsm.sid.be.ch/fr/start.html?newsID=c93d1cd3-2323-4a5c-813f-a05c6b906214>

La population des villes et des agglomérations est davantage touchée par la chaleur en raison de l'effet d'îlot de chaleur : la densité de l'habitat, des constructions et des bâtiments entraîne des températures plus chaudes le jour et moins fraîches la nuit.

fournit toutefois pas de ressources financières et ne peut pas non plus affecter des membres du personnel spécifiquement à la création de systèmes de parrainage.

Pour pouvoir proposer des procédures efficaces et fournir des valeurs fiables pour la planification, le canton mènera un projet pilote avec la ville de Berne en été 2025 (selon les conditions météorologiques, aussi en 2026). Cela permettra ensuite à l'OSSM d'affiner ses recommandations aux communes.

Le Conseil-exécutif propose d'adopter la motion.

Destinataire

– Grand Conseil